

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 mars 2018**

**Présents :** Isabelle Pestre, Vivien Brocard, Renaud Talva, Maxime Cellier, Jean-Marie Hermant, Denis Demarche, Castagna André, Philippe Aubry, Vincent Brocard , Patricia Janson

**Absents non excusés:** *Patrick Bénard, Éric Delay*

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu du conseil précédent, le Maire déclare la séance ouverte

### **Les membres du Conseil Municipal ont décidé**

1. **A l'unanimité**, de supprimer la délibération 10.2018 concernant l'installation d'une antenne relais téléphonique, l'opérateur s'étant désisté : après étude, la localisation n'offre pas toutes les caractéristiques techniques pour une bonne émission/ réception des ondes.
2. **A l'unanimité**, d'accepter d'ouvrir un poste d'agent technique de première classe pour une période de 6 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 1/04/2018 au 30/09/2018 pour accroissement temporaire d'activité
3. **A l'unanimité**, d'accepter le devis de JVS pour l'acquisition d'un ordinateur portable.

### **Informations diverses :**

Ce jour, Madame le Maire a reçu en présence de Messieurs Talva, Brocard et Demarche, l'acquéreur des parcelles AC 147 et 178 en présence du propriétaire des dites parcelles. A la demande de l'acquéreur débouté suite à la préemption communale, une réunion sera organisée prochainement pour une conciliation en présence des personnes concernées par le droit de passage litigieux.

Le Maire,

Isabelle PESTRE